La Chambre se forme de nouveau en comité de subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1951-1952

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

818	Administration—Crédit supplémentaire	$ 37,000 00
819	Commission canadienne des pensions—Frais d'administration—Crédit supplémentaire	47,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

820	Pensions pour invalidité et décès, y compris les pensions accordées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C. P. 45/8848 du 22 novembre 1944, ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, sous réserve de la Loi des pensions—Crédit supplémentaire	1,570,000 00
821	Caisse de secours (allocations aux anciens combattants)—Crédit supplémentaire	100,000 00
822	Aide financière devant être accordée, après le 31 mai 1951, en conformité des règlements que le Gouverneur en conseil édictera, aux anciens combattants inemployables qui touchent une pension en vertu de la Loi des pensions, par suite d'une invalidité qui contribue à les rendre inemployables, aide devant être exempte de l'impôt sur le revenu aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu	2,000,000 00

ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS ET LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

823	Autorisation et exécution, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil dans chaque cas, des travaux de réparation nécessaires aux maisons construites et aux services aménagés en vertu du programme de construction de 1945. (A voter de nouveau)—Crédit supplémentaire	32,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées comme subsides intérimaires*)

TRAVAIL

A—MINISTÈRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

186	Dépenses de la Division de l'économique et des recherches	460,711 00
187	Application de la Loi des rentes sur l'État	808,684 00
188	Justes salaires, arbitrage, relations industrielles, enquêtes en matière de différends industriels, y compris l'application de la législation y afférente, et initiatives en vue d'une plus grande collaboration entre patrons et ouvriers	348,542 00